



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE

Commune de VALESCOURT MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 26 avril 2022, Monsieur le Maire de la commune de VALESCOURT a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée se déroulera du mardi 06 septembre 2022 au vendredi 07 octobre 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat soit le mardi de 14H00 à 19H00 et le vendredi de 14H00 à 17H00.

Pendant la durée de la mise à disposition, le dossier sera consultable en mairie de Valescourt et sur le site internet <https://commune-de-valescourt.neopse-site.com/fr/>.

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant à la mairie, par voie postale (7 rue de la mairie 60130 Valescourt), dans le délai de la mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition du public, l'ensemble des avis ou remarques pourront être consultés en mairie et seront publiés sur le site internet <https://commune-de-valescourt.neopse-site.com/fr/>.

Le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire
Jean-Pierre GOURDOU